

L'argumentativité de la langue: la notion de *topoi* dans le discours

Cristina STRATILA

Université de Suceava

Abstract: In a series of articles which appeared between 1973 and 1981, O. Ducrot and J.-C. Anscombe laid the foundations of a theory of argumentation based on the phenomena of speech acts, actually contributing to a discourse theory involving pragmatics, semantics and syntax. The central idea of their research is based on the fact that the meaning of a statement involves a certain type of influence called argumentative force. This argumentative force represents an inherent feature of language which gives the statement an argumentative aspect, or an argumentative orientation which, in its turn, imposes a thematic and informative aspect (on the one hand, the thematic aspect is the goal of realizing a state of affairs by means of the statement, and on the other, there is the informative aspect, which is actually the lexical meaning of the statement).

Starting from this short presentation of TADL (théorie de l'argumentation dans la langue – theory of argumentation in language), we aim at revisiting the conceptual trajectory of the *topoi* (sg. *topos*) and describing its main (obvious) characteristics in the discourse, defined by means of *argumentative scaling*, *argumentative force* and *argumentative orientation*.

À travers plusieurs articles et études parus entre 1975 et 1981, O. Ducrot et J.-C. Anscombe posent les fondements d'une théorie de l'argumentation basée sur les phénomènes de l'énonciation et des actes de langage, contribuant en fait à l'élaboration d'une théorie du discours où la pragmatique, la sémantique et la syntaxe sont partie intégrante. L'idée centrale de ces recherches repose sur le fait que le sens d'un énoncé comporte un certain

type d’influence que l’on appelle force argumentative. L’argumentativité représente un trait inhérent du langage attribuant à l’énoncé un aspect argumentatif, plus précisément une orientation argumentative qui, à son tour, impose un aspect thématique et un aspect informatif (d’une part, l’aspect thématique c’est l’intérêt de l’énonciateur de réaliser par son énoncé un certain état de choses et, d’autre part, l’aspect informatif c’est le sens lexical de l’énoncé).

Lors de cette brève présentation de la TADL¹ on se propose de refaire le trajet conceptuel de la notion de *topoi* (sg. *topos*) et de décrire ses principales caractéristiques manifestes dans le discours, définies par le biais des phénomènes de *scalarité argumentative*, *force argumentative* et *orientation argumentative*.

L’une des principales hypothèses de la TADL s’attache à la différence signalée par les auteurs entre phrase et énoncé, respectivement sens / signification. Selon eux, la langue est un système dont les unités représentent des entités abstraites de mots et de phrases. Ce n’est que par l’énoncé que la phrase peut se concrétiser. La signification relève de la phrase – une construction théorique du linguiste – par laquelle on donne les instructions qui servent à l’interprétation de l’énoncé.

Lorsque l’énoncé est produit, il reçoit une valeur sémantique, donc un sens. On peut déduire la signification d’un mot à partir de l’ensemble des énoncés d’une phrase. Le fait que le sens ne peut être construit hors contexte présuppose que les enchaînements et les organisations discursives potentielles existent déjà dans le mot et dans la phrase. Ces enchaînements de mots et de phrases représentent en fait des caractères argumentatifs. La langue est constituée des éléments qui par leur existence même déterminent l’apparition des relations. En d’autres mots, ce n’est pas la valeur référentielle des énoncés qui a la primauté de point de vue sémantique, mais les valeurs argumentatives que l’on trouve, en général,

¹ Élaborée tout au long de plusieurs années et publiée dans une série d’études et articles, cette théorie est reconnue par les spécialistes sous le nom de TADL, théorie de l’argumentation dans la langue ou, dans le DEP, pragmatique intégrée.

liées au discours et au contexte pragmatique et qui sont inscrites dans la langue: «L'étude de l'argumentation s'attache à [...] la recherche d'une «logique du discours», donc aux règles internes du discours en fonction desquelles les enchaînements s'arrangent eux-mêmes.»

Un des problèmes que l'on peut signaler en abordant l'argumentation dans la langue est de savoir quels principes utiliser pour faire ressortir les rapports étroits entre les énoncés, dans le cadre général d'une argumentation. Ainsi les auteurs introduisent-ils la notion de *topoi* qui, dans une première définition, représente des lois linguistiques utilisées pour expliquer la possibilité et l'impossibilité des enchaînements argumentatifs potentiels.

«Les recherches concernant ce que Jean-Claude Anscombe et moi nous avons appelé *l'argumentation dans la langue* visent à étendre cette thèse au-delà des lieux communs catalogués par la rhétorique. Selon nous, tous les énoncés d'une langue se donnent et tirent leur sens du fait qu'ils se donnent, comme imposant à l'interlocuteur un type déterminé de conclusions. Toute parole au fond d'elle même est publicitaire. Elle n'est pas publicitaire seulement par le fait qu'elle véhicule certaines informations qui se trouvent autoriser certaines conclusions. Elle est publicitaire par le fait que sa valeur interne se confond avec la suite qu'elle réclame. Ce qu'elle veut dire c'est ce qu'elle veut faire dire à l'autre. Ainsi nos énoncés se présentent, même indépendamment de leur aptitude de fonder un raisonnement, comme l'origine ou le relais d'un discours argumentatif.» (Ducrot O., 1980: 12).

Mais avant de décrire comment ces *topoi* fonctionnent dans le discours il faut d'abord indiquer quelques acceptions de la notion. Dans la rhétorique de l'Antiquité, les lieux communs ou les *topoi* désignaient les rubriques où l'on classait les arguments pour faciliter le classement du matériel nécessaire. Ainsi il suffit de se rapporter, pour le début, aux dialogues de Platon qui représentent l'ensemble le plus ancien et le plus riche de raisonnements naturels de toute la littérature philosophique et par lesquels on institue en fait la logique dialectique, afin de pouvoir mettre en évidence l'un des aspects importants de notre étude: la

matière des affirmations de Platon (et des sophistes en général) est constituée des «lieux communs» (en grecque *topoi*) représentant les opinions largement répandues qui, au travers de la parole, ont la capacité d'accéder au statut de dominantes. Par ces dialogues ou «discours doubles» (Albin M., in Tutescu M., 1986: 16), où l'on exprime ses *pours* et ses *contres* sur un certain thème, on fait appel à la mémoire fondamentale (ou à la culture encyclopédique, la seule capable de reconnaître et de définir les lieux communs) en employant la dichotomie et la division, l'analyse et la synthèse; «Platon invente en fait l'analyse et la synthèse et il affirme avant Descartes, que celles-ci ne peuvent pas exister sans se rapporter à l'idée.» (M. Albin, in M. Tutescu, 1986: 16).

Aristote a été le premier à faire la distinction entre les lieux communs qui sont au service de toute science et lieux spécifiques propres à une certaine science ou à un genre oratoire bien défini. A ce propos, dans son travail de jeunesse *Les Topiques*, le Stagirite définit à son tour le concept de *topoi* en tant que ressorts logiques de l'argumentation ou éléments de raisonnement dialectique à travers lesquels on formule des questions sur l'existence, la qualité et la quantité, par des catégories telles *possible* et *impossible*, *vrai* et *faux*, *grand* ou *petit*. Sa doctrine est construite sur ces deux principes majeurs, le *pouvoir* et l'*acte*, respectivement les *contraires*, les *affinités*, la *cohérence* et la *contradiction* d'une part et le passage effectif du pouvoir à l'acte, la *production* et la *poiétique*, d'autre part. En vertu de l'immense tradition de la rhétorique grecque, la philosophie romaine a apporté également sa contribution à l'étude de l'argumentation, surtout par son représentant remarquable, Marcus Tullius Cicero. Dans son œuvre de référence, *De Oratoria*, Cicéron ébauche une argumentation dialectique en insistant sur l'aspect sociologique et sur la définition de *topos* qui se manifeste par des relations de similitudes, causes, conséquences et oppositions logiques. Leur double classification est déterminée par le degré de nécessité et de probabilité d'une part et par les valeurs morales et dialectiques d'autre part. Il faut retenir quatre arguments principaux: l'énumération, le dilemme, l'induction et l'épichérème.

L'apparition de la théorie moderne de l'argumentation ou *la nouvelle rhétorique*, selon le sous-titre donné par les auteurs, est reconnue grâce à la parution en 1958 du *Traité d'argumentation* de Chaim Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca – œuvre fondamentale qui prouve d'une part la convergence de cette discipline avec d'autres branches des sciences du langage telles la sémantique, la pragmatique, l'analyse du discours, la grammaire énonciative etc. et d'autre part l'obligation d'étudier le discours par le retour à la philosophie et la logique aristotélicienne, en même temps tout en les dépassant par l'acceptation de certaines hypothèses propres à d'autres sciences – la logique, la psychologie, la sociologie, le droit etc.

En marquant d'une manière déclarée la rupture avec tout ce qui tient de la conception cartésienne fondée sur le dogme du raisonnement *more geometrico* – qui a influencé la philosophie occidentale tout au long de trois siècles – les auteurs du traité affirment la spécificité de l'argumentation en tant que «domaine du vraisemblable, du plausible, du probable, dans la mesure où ce dernier s'échappe à la certitude du calcul.» (Perelman Ch, Olbrechts-Tyteca L., 1988: p.1). Au centre du système théorique de la nouvelle rhétorique se trouve le concept d'adhésion, car: «la nature même de la délibération et de l'argumentation s'oppose à la nécessité et à l'évidence, puisque nous ne délibérons pas là où la solution est nécessaire et nous n'apportons pas d'arguments contre l'évidence» (Perelman Ch, Olbrechts-Tyteca L., 1988: p.1)².

La classification des types d'objets de l'accord en plusieurs classes nous amène progressivement à la notion de *lieu commun* que nous avons invoquée plusieurs fois déjà dans cette étude. Il s'agit d'une part d'objets qui appartiennent à la réalité: les faits, les vérités et les présuppositions caractérisées par l'accord de l'auditoire universel et d'autre part de valeurs, hiérarchies et lieux qui tiennent à des croyances relatives ou préférables qui prétendent seulement l'adhésion de certains groupes.

² Le concept d'adhésion apparaît donc en contradiction avec celui d'évidence considéré par Descartes comme la seule marque de la raison et qui peut être démontré seulement par des idées claires et précises, de type axiomatique.

La parution du *Traité d'argumentation. Nouvelle rhétorique* a eu un impact majeur sur ce qu'on appelle à présent les sciences du langage. Le crédit des auteurs est d'apporter au premier plan l'idée d'une raison pratique exprimée dans et par le langage. Une des perspectives prometteuses que cet ouvrage a ouvertes par la définition de l'argumentation, s'attache à la *logique de l'action* qui est fondée sur l'idée de changement à la différence de la logique formelle qui est statique.

C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca appellent *lieux* les prémisses d'ordre général qui permettent le fondement des valeurs et des hiérarchies qu'ils classifient selon l'accord du locuteur en:

– **lieux de la quantité** qui affirment la supériorité d'une chose par rapport à une autre chose, prenant comme repère principal la quantité; il s'agit de préférer le *probable* à l'*improbable*, l'*habituel* au *normatif*, la *facilité* à la *difficulté* etc.

– **lieux de la qualité** qui apparaissent lorsque la vertu du nombre est contestée et renvoient à la valorisation de l'unicité qui est l'un des piliers de l'argumentation à côté du normal;

– **lieux de l'ordre** qui affirment la supériorité de l'antériorité sur la postériorité, de la cause sur l'effet, des principes et des lois par rapport aux faits etc;

– **lieux de l'existence** qui affirment la supériorité de ce qui existe et est actuel, réel sur tout ce qui est possible, éventuel ou impossible;

– **lieux de l'essence** – fondés sur la comparaison entre des individus concrets, celui qui représente le mieux un type, une essence, une fonction etc.

Dans la théorie de l'argumentation dans la langue, le topos représente un lieu commun, une règle généralement acceptée qui fait partie d'un *arrière-plan* des locuteurs. C'est un *schéma de scénarios*³ qui permet le passage de l'argument aux conclusions. Les *topoi* sont de nature linguistique puisque inscrits dans la langue, et ils sont exploités par le locuteur au moment de l'énon-

³ Ne pas confondre avec la notion qui porte le même nom dans la linguistique cognitive.

ciation. Dans ce contexte, le topos apparaît comme un instrument intégrateur qui organise les discours possibles considérés comme acceptables et cohérents au sein d'une certaine communauté.

Par exemple dire: *Marie a écrit toute la nuit* détermine la création du topos *Elle est fatiguée*; ou *Il pleut. Je prends ma mon parapluie.* / – *Veux-tu venir en excursion ?* – *Je n'ai pas d'argent !* La cohérence de ces phrases touche à l'existence des *topoi* qui ne représentent que «le point d'articulation entre la langue et le discours argumentatif.» (Ducrot, O., 1995: 86).

A la suite nous définirons les principaux traits des *topoi*:

– ils sont des croyances considérées comme communes dans une certaine collectivité formée au moins du locuteur et de son allocutaire (ces croyances sont partagées avant même de s'encadrer dans le discours);

– le topos est général, c'est-à-dire qu'il est valable dans une multitude d'autres situations que celle qui est présentée dans le discours mentionné;

– le topos est graduel car il met en relation deux prédicats graduels ou deux échelles argumentatives.

La nature graduelle du topos détermine son apparition dans deux types de *formes topiques*: d'une part il s'agit d'un topos soi-disant *concordant* qui fixe le même sens à parcourir pour les échelles P et Q et qui peut apparaître sous des formes converses «+P, +Q» et «-P, -Q» – formes qui signifient que le parcours ascendant de P est associé au parcours ascendant de Q et qu'un parcours descendant de P est associé à un parcours descendant de Q (ex: *Il fait chaud. On va prendre de la glace*, ou: *Plus tu cours plus tu a soif*). D'autre part, un topos *discordant* qui attribue aux échelles P et Q des directions contraires peut se présenter sous les deux formes topiques converses: «+P, -Q» et «-P, +Q». Dans ce type de forme topique nous avons à faire au principe de la contradiction réalisé par *mais*, comme il suit dans les exemples: *Il fait chaud mais on ne va pas prendre de glace. Tu as beaucoup couru mais tu n'as pas soif*. Les formes topiques réalisent ainsi les schémas argumentatifs ce qui permet une définition plus large de la valeur argumentative:

«Un énoncé a une valeur argumentative dans la mesure où il fait appel aux topoï qui peuvent être exploités pour mener à des conclusions bien déterminées, donc pour faire des argumentations au sens restreint du terme, mais qui ne contiennent en fait que des valeurs argumentatives potentielles.» (Ducrot, O., 1995: 86).

A ce point de notre description, il est nécessaire de souligner que, bien que considéré comme principe générateur d'argumentation, le topos se distingue du syllogisme tout comme des règles de déduction naturelle qui présupposent des directions renvoyant à certaines conclusions obligatoires; le topos ne présuppose pas cette nécessité de la conclusion mais il fait partie du sens général d'associer le prédicat avec la conclusion mentionnée (exemple de syllogisme: *Tous les hommes sont mortels. Socrate est un homme. Donc il est mortel* / exemple de déduction naturelle: *S'il fait chaud, nous allons à la mer. Il fait chaud. Donc je vais à la mer*; exemple d'argument basé sur le topos: *Cet enfant est sage. Il faut le récompenser d'une manière quelconque.*).

Sur l'inférence, l'orientation argumentative, la force argumentative et le phénomène scalaire

Une des caractéristiques fondamentales de la théorie de l'argumentativité dans la langue est le refus de l'association ou de la confusion entre la notion d'*argumentation* et celle d'*inférence*. Pour ses auteurs, l'argumentation est une relation de nature discursive qui existe entre deux énoncés, un argument et une conclusion. L'inférence est la relation qui s'établit entre un fait X et l'énonciation d'un énoncé E, où X est présenté comme point de départ d'une déduction qui arrive à l'énonciation de E. Dans l'exemple *Je suis très généreux aujourd'hui, tu peux aller à la patinoire*, le premier énoncé est un argument du deuxième ou, autrement dit, entre un argument et une conclusion. La relation d'argumentation se construit non pas sur deux contenus mais sur deux actes illocutionnaires, une assertion et une permission. En échange, dans l'exemple *Il est parti à neuf heures aujourd'hui, tu peux en être heureux* le fait X qui est à l'origine de l'inférence est

un énoncé mais cela n'est pas absolument nécessaire: quelqu'un peut regarder sur la fenêtre et lorsqu'il voit le soleil et le ciel clair il peut s'exclamer : *Tu peux être heureux !*

Au cas de *Il fait beau* (P) *Je suis heureux* (Q) il faut réaliser l'inférence suivante:

Prémises contextuelles: <si P alors Q> (*S'il fait beau je suis heureux*).

Prémises données: <P> (= <*Il fait beau*>).

Conclusion par *modus ponens*: <Q> (= <*Je suis heureux*>).

En utilisant les termes de O. Ducrot et J. Cl. Anscombe le schéma de l'inférence pragmatique (ou non-démonstrative) peut se réduire à la formule suivante:

Prémises contextuelles: <si X alors E>.

Prémises données: <X>.

Conclusion: <E>.

Le principe de la pertinence⁴ joue un rôle primordial dans la calculabilité de ces inférences, car la pertinence d'un énoncé dépend de la vérité des implicatures qui lui sont attribuées.

Dans cette thèse qui inscrit les faits argumentatifs en tant que faits constitutifs de la structure interne de la langue, on insiste sur l'idée que les faits sémantiques (donc argumentatifs) sont fondamentalement graduels. Cela présuppose que les règles argumentatives qui permettent de lier les énoncés dans le discours sont des règles scalaires. Selon l'opinion de Ducrot certains items lexicaux ont la propriété intrinsèque de mettre en relation une échelle orientée vers une quantité et une échelle orientée vers une classe de conclusions; le premier type d'échelle correspond aux échelles quantitatives, le deuxième aux échelles argumentatives. Si l'argumentation impose au discours certains types d'enchaînements, certains développements, donc les principes argumentatifs ont pour objet l'orientation argumentative des phrases qui interviennent dans l'argumentation.

⁴ Voir D. Sperber et D. Wilson, *La pertinence. Communication et cognition*.

L'orientation argumentative représente la direction que l'on donne à l'énoncé dans le but d'arriver à une certaine classe de conclusions. Elle est en fait une propriété de la phrase, l'objet de l'énonciation qui détermine le sens de l'énoncé; on attribue une orientation à une phrase à titre d'argument et l'argument peut servir à une classe de conclusions quelconque, selon l'orientation. Les facteurs qui déterminent l'orientation argumentative sont de nature discursive (les enchaînements qu'une phrase peut produire) ou linguistique (la présence de certaines marques linguistiques (opérateurs argumentatifs) spécialisées pour indiquer l'orientation argumentative, qui agissent sur une phrase et restreignent son potentiel argumentatif, tout en lui attribuant une certaine orientation argumentative). Autrement dit, le rôle des opérateurs est celui de restreindre les parcours interprétatifs qui lient les arguments aux conclusions. Dans le réseau argumentatif la conclusion est souvent implicite et les arguments peuvent être *co-orientés* si tous les deux sont orientés vers la même conclusion ou *anti-orientés* s'ils mènent à des conclusions opposées.

La *force argumentative* est associée aux arguments qui appartiennent à la même classe argumentative dans une relation d'ordre: certains arguments sont plus puissants, d'autres sont plus faibles. Si p et p' sont des arguments qui appartiennent à la même classe argumentative, on dira que p' est plus puissant que p si la conclusion de p à l'énoncé r implique la conclusion de p' à r , l'inverse n'étant pas vrai.

Bibliographie

- Amossy, Ruth (2000), *L'argumentation dans le discours. Discours politique, littérature, d'idées, fiction*, Nathan, Paris.
- Amossy, Ruth, *À la croisée des disciplines: l'argumentation dans le discours*, Conférence de linguistique de Sorbonne (mp3), [http:// www.sens-et-texte.paris4.sorbonne.fr/article.php](http://www.sens-et-texte.paris4.sorbonne.fr/article.php).
- Amossy, Ruth, *Argumentation, situation de discours et théorie des champs: l'exemple de Les hommes de bonne volonté (1919)*, de Madeleine Clemenceau Jacquemaire <http://www.revue-contextes.net/document.php?id=43>.

- Amossy, Ruth – coord. (1999), *Image de soi dans le discours*, Lausanne – Delachaux et Niestlé S. A., Paris.
- Anscombre, Jean-Claude; Ducrot, Oswald (1983), *L'Argumentation dans la langue*, Mardaga, Bruxelles.
- Ducrot, Oswald (1980), *Les échelles argumentatives*, Les Editions de Minuit, Paris.
- Ducrot, Oswald (1983), „Opérateurs argumentatifs et visée argumentative”, in *Cahiers de Linguistique Française*, nr. 5.
- Ducrot, Oswald (1984), *Le dire et le dit*, Les Editions de Minuit, Paris.
- Ducrot, Oswald (1998), *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Hermann, Editeurs des sciences et des arts, Paris.
- Grève de, Marcel, *L'Argumentation*, Rijksuniversiteit Gent, <http://www.ditl.info/arttest/art60.php>.
- Grize, Jean-Blaise (1990), *Logique et langage*, Ophrys, Paris.
- Martin, Roger (1983), *Pour une logique du sens*, PUF, Paris.
- Moschler, Jacques (1989), *Modélisation du dialogue. Représentation de l'inférence argumentative*, Hermès, Paris.
- Perelman, Chaïm; Olbrechts-Tyteca Lucie (1988 [1958]), *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Plantin, Christian (1996), *L'argumentation*, Le Seuil, Paris.
- Portine, Henri (1984), *Argumentation, texte, énonciation*, Université de Québec à Chicoutimi.
- Robrieux, Jean-Jacques (1993), *Éléments de rhétorique et d'argumentation*, Dunod, Paris.
- Tutescu, Mariana (1986), *L'Argumentation. Introduction à l'étude du discours*. Editura Universitatii Bucuresti.